

# Comité Régional de Gymnastique CHAMPAGNE-ARDENNE

## GUIDE ADMINISTRATIF



Fédération Française de Gymnastique  
Comité Régional de Champagne-Ardenne





A la date anniversaire de sa première année, le Guide Administratif, reflet des motivations des dirigeants du Comité Régional afin de favoriser l'efficacité de son fonctionnement, a vécu une saison 2005-2006 sans encombre, ni interrogation de la part des clubs régionaux.

Appuyons-nous d'un dicton bien connu : « Pas de nouvelles, bonnes nouvelles ».

C'est pourquoi, ce guide entame sa deuxième année avec dynamisme et espoir de répondre à vos besoins et vos attentes de nouveau.

Aujourd'hui, plus que jamais, le dirigeant, que vous êtes, doit faire preuve de compétences multiples et diversifiées. Il a une responsabilité morale, civile voire pénale au regard de ses missions.

Le bénévole, qu'il soit occasionnel, régulier ou très impliqué, est surtout le garant :

- de valeurs éducatives
- du respect des règles communes définies par les règlements nationaux, fédéraux et régionaux
- d'informations au service de la gestion, de la coordination des ressources humaines et de la sécurité des licenciés

Pour la saison 2006-2007, cette brochure s'adresse aux dirigeants qui souhaitent s'informer :

- pour prendre connaissance de l'organisation du Comité Régional
- pour accéder à la réglementation et aux procédures d'obtention de la licence
- pour respecter les aspects réglementaires et appliquer les modalités fonctionnelles et financières de toutes les actions régionales
- pour guider à l'aide des ressources disponibles du Comité Régional en terme de communication et de documentation vos adhérents
- pour partager le challenge de la vie associative et développer les activités gymniques pour la santé de tous

Merci de votre confiance et que cette deuxième année de vie du guide soit le reflet d'un développement harmonieux de vos associations.

Que chaque lecteur et utilisateur de ce guide se voit remettre la reconnaissance du comité régional et faisons nôtres les paroles de CHURCHILL :

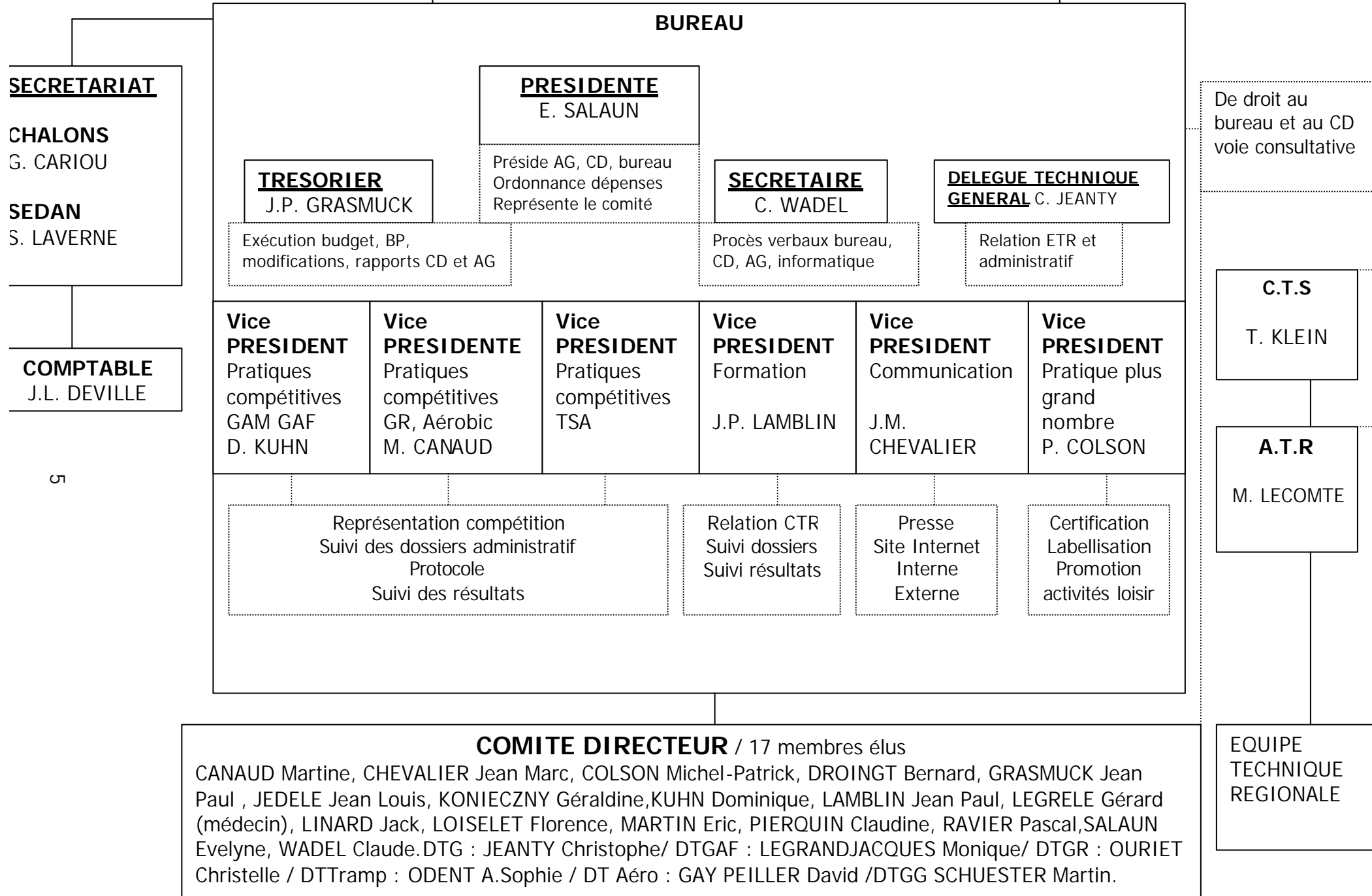
**« La responsabilité est le prix de la grandeur »**

La Présidente Régionale  
Evelyne Salaün

## SOMMAIRE

1 – L'organisation administrative	Page 5 à 10
2 – L'adhésion - La Licence	
2.1 : Le cadre statutaire	Page 11
a) Affiliation	
b) Licence	
c) Licencié de nationalité étrangère	
2.2 : Les tarifications	Page 11
a) Affiliation	
b) Licence	
2.3 : Les mutations 2006-2007	Page 12
a) Le règlement	
b) Les procédures	
2.4 : La convention club	Page 17
2.5 : Les modalités d'inscription	Page 19
a) Affiliation	
b) Licence	
2.6 : L'assurance	Page 21
2.7 : Les mesures sanitaires préventives	Page 22
3 – Les actions régionales	
3.1 : Les numéros des actions	Page 24
3.2 : Les remboursements	Page 26
a) Les principes de remboursements des frais des bénévoles	
b) Les tarifications	
c) Tableau de référence kilométrique	
d) Le covoiturage	
e) Les procédures	
f) Fiche de demande de remboursement de frais	
3.3 : Les compétitions	Page 31
a) Les tarifications des engagements compétitifs	
b) Les procédures d'engagement en compétition	
3.4 : Les stages et les formations	Page 33
a) Les tarifications	
b) La fiche sanitaire et l'autorisation parentale	
3.5 : Les labels	Page 36
4 – Les ressources du Comité Régional	
4.1 : Internet	Page 37
4.2 : Les documents	Page 37
a) Les statuts et le règlements intérieur du comité	
b) L'annuaire	
c) La brochure technique	
d) Le cahier des charges des compétitions régionales	
e) La documentation fédérale	
f) Des documents consultables	
g) Des sites internet consultables	
5 – Fiche d'évaluation	Page 39

# 1- ORGANISATION ADMINISTRATIVE



## La Présidente : Evelyne SALAUN

préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Elle ordonnance les dépenses.  
Elle représente le comité régional dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux.

### Le bureau : 10 membres

- **La présidente : Evelyne SALAUN**
- **Le secrétaire : Claude WADEL.** Il rédige les procès-verbaux des réunions du Bureau, du Comité Directeur, des assemblées générales et s'assure de leur transcription sur les registres des délibérations. Informatique.
- **Le trésorier : Jean Paul GRASMUCK.** Il veille à l'exécution du budget de l'année en cours. Il propose au Président le budget prévisionnel, les modifications et amendements qu'il croit nécessaires à une gestion saine et équilibrée des finances. Il présente au Comité Directeur puis à l'assemblée générale un rapport sur la gestion de l'exercice écoulé.
- **Le délégué technique général régional : Christophe JEANTY**
- **6 vice-présidents :** secondent le Président dans ses fonctions
  - o \* Vice Président des pratiques compétitives GAM et GAF : **Dominique KUHN**
  - o \* Vice Président des pratiques compétitives GR et Aérobie : **Martine CANAUD**
  - o \* Vice Président des pratiques compétitives TSA : **Eric MARTIN**
  - o \* Vice Président de la Formation : **Jean Paul LAMBLIN** : missions : Relation avec le CTS , le suivi des dossiers, la diffusion des résultats
  - o \* Vice Président de la Communication : **Jean Marc CHEVALIER**: missions : Presse, site internet, Journal actions, la transmission des résultats , des informations diverses(stage, colloques, événements compétitifs (BERCY)
  - o \* Vice Président du développement des pratiques du plus grand nombre : **Patrick COLSON** : missions :certification, labellisation , la construction d'un projet de développement (promotion des activités de loisirs), audits auprès des clubs...
- Invité : La Présidente des ARDENNES : Claudine PIERQUIN

<u>Missions des</u> <u>VP des</u> <u>pratiques</u> <u>compétitives</u>	* la représentation aux compétitions * le suivi du dossier administratif (financier, hébergements, repas ..) * le protocole (médailles, diplômes) * le suivi des résultats
---	---

**Comité Directeur de 17 membres élus** exerce l'ensemble des attributions que les présents statuts n'attribuent pas à un autre organe du comité régional.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

CANAUD Martine, CHEVALIER Jean Marc, COLSON Michel+Patrick, DROINGT Bernard, GRASMUCK Jean Paul , JEDELE Jean Louis, KONIECZNY Géraldine, KUHN Dominique, LAMBLIN Jean Paul, LEGRELE Gérard (médecin), LINARD Jack, LOISELET Florence, MARTIN Eric, PIERQUIN Claudine, RAVIER Pascal, SALAUN Evelyne, WADEL Claude.

DTG : JEANTY Christophe/ DTGAF : LEGRANDJACQUES Monique/ DTGR : OURIET Christelle / DTTramp : ODENT A.Sophie / DT Aéro : GAY PEILLER David / DTGG SCHUESTER Martin.

Le C.T.S , **Thierry KLEIN** est de droit au réunion du CD et du bureau avec voix consultative ainsi que l'ATR, **Marie LECOMTE**.

### **Commission régionale de formation :**

- 5 membres, désignés par le Comité Directeur
- 2 membres du CD, dont un assure la présidence de la commission ;
    - o le vice président formation JP LAMBLIN
    - o Claude WADEL
  - 1 représentant des comités techniques régionaux ;
    - o Christelle OURIET
  - 2 membres n'appartenant pas au Comité Directeur et désignés en fonction de leur compétence en la matière.
    - o Isabelle DELTON
    - o Laurent DESPORTE

**Le conseiller technique sportif, Thierry KLEIN et l'ATR, Marie LECOMTE siègent avec voix consultative.**

#### **Cette commission est chargée :**

- a) d'élaborer les modalités d'organisation des formations déconcentrées par la Fédération ainsi que celles des examens correspondants ;
- b) d'élaborer le programme de formation du comité régional pour chaque saison sportive. Ce programme est transmis à la commission fédérale de la formation ;
- c) de mettre en place toute autre formation, non diplômante, qu'elle juge utile ;
- d) de la saisie des diplômes dans la base de la Fédération et de la transmission des résultats des examens.
- e) Suivi des examens (régional à national)

### **Commission régionale des juges :**

- 5 membres, désignés par le Comité Directeur
- 2 membres du CD, dont un assure la présidence de la commission ;
    - o Eric MARTIN
    - o David GAY PEILLER
  - 3 membres n'appartenant pas au Comité Directeur et désignés en fonction de leur compétence en la matière, issus du corps des juges, dont au moins un de niveau national encore en activité.
    - o Thierry LEBLANC
    - o Véronique RAULET
    - o Alice LEVENT

**Le conseiller technique sportif, Thierry KLEIN et l'ATR, Marie LECOMTE siègent avec voix consultative.**

#### **Cette commission est chargée :**

- a) de suivre l'activité des juges lors des compétitions régionales ;
- b) de veiller à la promotion des activités de jugement auprès des jeunes licenciés à la Fédération au titre d'une association affiliée au comité régional ;
- c) de saisir la Commission Disciplinaire Régionale de tout fait disciplinairement répréhensible impliquant un juge.
- d) Suivi des examens, du fichier ( du niveau départemental au niveau international)

### **Commission régionale médicale :**

- 5 membres :
- la Présidente du CR, qui assure la présidence de la commission ;
    - o Evelyne SALAUN
  - le médecin régional; désigné par CD sur proposition de la présidente
    - o Gérard LEGRELE , Muriel CAMELOT
  - un membre du Comité Directeur ;
    - o Bernard DROINGT
  - un kinésithérapeute ;
    - o Florence FATOUX-DOQUET
  - le délégué technique général régional;
    - o Christophe JEANTY

**Le conseiller technique sportif, Thierry KLEIN et l'ATR, Marie LECOMTE siègent avec voix consultative.**

#### **La commission médicale est chargée :**

- a) d'assurer l'application du règlement médical de la Fédération Française de Gymnastique ;
- b) de mettre en place la surveillance médicale des compétitions régionales ;
- c) de communiquer au médecin fédéral tout problème médical rencontré au cours de la saison sportive ;
- d) d'établir, à la fin de chaque saison sportive, le bilan de l'action du comité régional en matière de surveillance médicale des licenciés. Ce bilan est communiqué au médecin fédéral.

### **Commission disciplinaire régionale :**

sa composition et les attributions sont fixées par le règlement disciplinaire de la Fédération Française de Gymnastique.

- 1 membre du CD : Bernard DROINGT
- 1 membre par département n'appartenant pas au CD
  - 08 Aurélie RAVIER
  - 10 Jean Luc ADAM
  - 51
  - 52

### **Commission régionale de labellisation :**

5 membres nommés par le Comité Directeur

- Jean Paul GRASMUCK
- Bernard DROINGT
- Francine JANNAUD
- Martin SCHUESTER
- Sonia SEMLALI

#### ***Cette commission est chargée :***

d'émettre un avis sur l'attribution des différents labels fédéraux, qu'elle transmet à la Commission nationale de labellisation. A ce titre, elle fait application des règlements propres à chaque label, définis par le Comité Directeur de la Fédération.

### **Commission régionale des finances**

La présidente : E. SALAUN  
Le trésorier : JP GRASMUCK  
Le comptable : Jean-Luc DEVILLE  
Claude WADEL  
DTGR : Christophe JEANTY

Les **comités techniques** sont pilotés par le DTGR : **définissent la politique à suivre , programme.....**

### C.T.R. GAM

Les élus :  
Clermont Renaud  
Delton Mickaël  
**Jeanty Christophe**  
Leblanc Thierry

CTS ; T KLEIN  
ATR; M LECOMTE

1 membre du CD :  
Dominique KUHN

### C.T.R. GAF

Les élus :  
Delton Isabelle  
Desporte Laurent  
Konieczny Stéphane  
**Legrandjacques Monique (RTR)**  
Raulet Véronique

CTS ; T KLEIN  
ATR; M LECOMTE

1 membre du CD :  
Bernard DROINGT

### C.T.R. GR

Les élus :  
Briard Magali  
Canaud Séverine  
**Ouriet Christelle (RTR)**  
Poinsenet Chantal  
Levent Alice  
CTS ; T KLEIN  
ATR; M LECOMTE

1 membre du CD :  
Martine CANAUD

### C.T.R. Trampoline

Les élus :  
**Odent Anne-  
Sophie (RTR)**  
SCHMITT Céline

CTS ; T KLEIN  
ATR; M LECOMTE

1 membre du CD :  
Eric MARTIN

### C.T.R. Aérobic

Les élus :  
**Gay Peiller David (RTR)**  
Verrier Marie Noëlle

CTS ; T KLEIN  
ATR; M LECOMTE

1 membre du CD :  
Evelyne SALAUN

### C.T.R. GG

Les élus :  
Jannaud Francine  
**Schuester Martin (RTR)**  
Semlali Sonia

CTS : T KLEIN  
ATR : M LECOMTE

1 membre du CD :  
Evelyne SALAUN

Ces comités techniques régionaux sont chargés en particulier :

- d'organiser et d'assurer la régularité des compétitions régionales,
- d'organiser et d'assurer la régularité des cours et examens de cadres et juges,
- de préparer des candidats aux examens nationaux,
- de veiller à l'application des directives de la Fédération Française de Gymnastique,
- d'assurer l'organisation et la régularité des compétitions de la Fédération Française de Gymnastique au niveau régional,
- d'assurer la promotion et le développement local des disciplines gymniques par toutes actions d'animation compatibles avec les règlements fédéraux.

### C.T.R sports acrobatiques

CTS : T Klein  
ATR : M LECOMTE

1 membre du CD :  
Eric MARTIN

Des personnes ressources, spécialistes d'une discipline, sont intégrées à l'équipe technique. Se référer à la brochure technique.

**L'équipe technique (comité technique plus les membres extérieurs) met en œuvre les actions sous la responsabilité du C.T.S..**

## EQUIPE TECHNIQUE REGIONALE 2006-2007

### SECTEUR COMPETITIONS

Coord. : C. JEANTY / M. LECOMTE

**GAM** : C. JEANTY / T. LEBLANC

**GAF** : M. LEGRANDJACQUES / V. RAULET

**GR** : C. OURIET / A. LEVENT

**TR** : A.S. GERARDIN

**AER** : D. GAY PEILLER

### SECTEUR COMITES DEPARTEMENTAUX

Coord. : T. KLEIN

**Ardennes** : O. CASTELNOT / M. BRIARD

**Aube** : M. DIMET / J.L. ADAM

**Marne** : M. DELTON

**Haute-Marne** : S. KONIECZNY

Coordonnateur : **T. KLEIN**  
(relation avec Présidente régionale, Bureau, Comité directeur, DTN et DRDJS, budget)

Coordonnateur adjoint : **C. JEANTY**  
(relation avec les comités techniques)

Coordonnatrice adjointe : **M. LECOMTE**  
(relation avec UNSS, logistique, site Internet)

### SECTEUR DEVELOPPEMENT

**SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS**  
T. KLEIN

**PRATIQUES POUR LE PLUS GRAND NOMBRE**  
M. LECOMTE / M. SCHUESTER

**PRATIQUES COMPETITIVES**  
GAM-GAF-GR : T. KLEIN  
TR-AER-TU-GAC : M. LECOMTE

### SECTEUR FORMATION

Coord. : T. KLEIN

#### FORMATION DE CADRES

**Animateur régional** : M. LECOMTE

**Initiateur fédéral** : M. LECOMTE

**Formation continue** : T. KLEIN

#### FORMATION DE GYMNASTES

**GAM** : T. KLEIN

**GAF Elite** : S. KONIECZNY

**GAF Jeunesse** : J.L. ADAM

**GR Elite** : C. OURIET

**GR Jeunesse** : A. BLANCHARD

#### FORMATION DE JUGES

**GAM** : T. LEBLANC

**GAF** : V. RAULET

**GR** : A. LEVENT

## 2 – L'adhésion - La Licence

### 2.1 : Le cadre statutaire

Les statuts et le règlement intérieur de la FFG, adoptés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire du 27.11.2004 (Officiel du Gymnaste Décembre 2004), fixent les principes de l'affiliation d'un club et de la prise de licence de ses adhérents :

#### a) Affiliation

*« Les associations doivent s'affilier et régler leur cotisation annuelle à la Fédération par le canal du comité régional dans le 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice commençant le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. »*

#### b) Licences

*« La licence est obligatoire pour tous les membres appartenant à une association et/ou à une section d'association multisport ou omnisport affiliée à la Fédération. Des sanctions pourront être prises à l'encontre des contrevenants en application du règlement disciplinaire. »*

Le comité directeur régional du 27 juin 2006 a décidé de proposer aux clubs une convention qui a été entérinée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2006 . L'adoption de cette dernière, par le club, définira la tarification des licences et les modalités de règlement.

#### c) Licenciés de nationalité étrangère

Un gymnaste de nationalité étrangère peut solliciter une licence tout au long de la saison, à condition d'être en situation régulière de séjour sur le territoire français (décision à l'assemblée générale du 5 novembre 2005 à Saint Etienne)

Article 26-E-1 du règlement de la F.F.G. *« La nationalité du licencié doit obligatoirement figurer sur la licence. Elle est inscrite selon l'abréviation officielle de la Fédération Internationale de Gymnastique. Toute personne, n'étant pas de nationalité française, peut, à sa demande, obtenir une licence de la F.F.G si elle est en situation régulière de séjour en France et si elle remplit les autres conditions posées par les Statuts et Règlements de la Fédération. Il appartient au club, par l'intermédiaire duquel la demande de licence est effectuée, de vérifier que l'intéressé remplit l'ensemble des conditions de délivrance de la licence. Ledit club et son Président sont solidairement responsables, sur le plan disciplinaire, du respect de la réglementation applicable. »*

### 2.2 : Les tarifications

#### a) Affiliation

	Fédération	Région	Département	Total
Club standard	120 €	150 €	46 €	316 €
Club 1 <sup>ère</sup> année	120 €	/	/	120 €

## b) Licences

	Fédération	Région	Département	Assurance	Total
Lic avec contrat	14 €	6 €	2.20 €	3.45 €	26.15 €
Lic sans contrat	14 €	12 €	2.20 €	3.45 €	32.65 €
Lic 1 <sup>ère</sup> année	14 €	/	/	3.45 €	17.45 €

## 2.3 : Les mutations 2006-2007

### a) Le règlement

ARTICLE 28 DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA FEDERATION FRANCAISE DE GYMNASTIQUE qui se trouve sur le site internet de la FFG. [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)

### b) Les procédures

#### I – Licenciés non classés

→ **Le licencié** doit être à jour de cotisation auprès de son club.

→ **Le licencié** doit envoyer au correspondant du club qu'il désire quitter une demande de mutation en recommandé avec accusé de réception, entre le **1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre** (formulaire n° 1 ou n° 1 bis). La date du dépôt de l'envoi recommandé fait foi.

→ **Le club d'accueil** doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer à son comité régional ainsi qu'au comité régional du club quitté l'imprimé demande de mutation (formulaire n° 3).

#### II - Licenciés classés (inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, catégories Espoirs, Jeune, Senior, Elite)

→ **Le licencié** doit être à jour de cotisation auprès de son club et en règle avec ses obligations contractuelles.

→ **Le licencié** doit envoyer au correspondant du club qu'il désire quitter une demande de mutation en recommandé avec accusé de réception, entre le **1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre** (formulaire n° 2 ou 2 bis). La date du dépôt de l'envoi recommandé fait foi.

→ **Le club d'accueil** doit faire connaître, le plus tôt possible, sa décision d'accepter le licencié et envoyer l'imprimé « demande de mutation – club d'accueil » (formulaire n° 3) :

- à son Comité Régional ;
- au comité régional du club quitté ;
- à la Commission Nationale des Mutations, accompagné du règlement des droits de mutation à la Fédération Française de Gymnastique, conformément au barème établi par le Comité Directeur.

Catégorie	Droits de mutation
Catégorie Espoir	Prix de la licence* X 4
Catégorie Jeune	Prix de la licence X 10
Catégorie Senior	Prix de la licence X 20
Catégorie Elite	Prix de la licence X 50

\* Prix de la licence de la saison en cours. Pour 2006/2007 : 14 €

### **III – Mutation hors délai (après le 30 septembre)**

Une mutation peut être demandée après le 30 septembre. La procédure est identique à celle décrite ci-dessus. Cependant, le Comité Régional ou la Commission Nationale des Mutations, suivant les cas, restent souverains dans l'appréciation du motif de la demande, permettant d'autoriser ou de refuser la mutation.

Attention : les gymnastes classés sur les listes de haut niveau ne peuvent solliciter une mutation au-delà du 15 janvier.

**Pour obtenir les dossiers de mutation, adressez-vous au comité régional.**

## DEMANDE DE MUTATION – LICENCIÉ NON CLASSE

### FORMULAIRE N° 1

Ce formulaire est à adresser par le **licencié non classé majeur** au correspondant du club qu'il désire quitter par lettre recommandée avec accusé de réception entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

Je soussigné(e).....né(e) le.....  
(Prénom – Nom)

licencié (e) n° / . . . . / . . . . / au club.....  
(en toutes lettres)

Comité Régional de..... demande à quitter ce club pour muter au club  
.....  
(en toutes lettres)

Comité Régional de.....  
(en toutes lettres)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de mutation (article 28 du Règlement Intérieur FFG).

Fait à.....le.....

**Signature**

### FORMULAIRE N° 1 bis

Ce formulaire est à adresser **par le représentant légal du licencié mineur non classé** au correspondant du club qu'il désire quitter par lettre recommandée avec accusé de réception entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre

Je soussigné(e).....représentant légal de.....  
(Prénom – Nom) (Prénom – Nom)

.....né(e) le ..... licencié (e) n° / . . . . / . . . . /

au club.....  
(en toutes lettres)

Comité Régional.....demande qu'il (elle) quitte ce club pour muter  
au club de.....Comité Régional.....  
(en toutes lettres) (en toutes lettres)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de mutation (article 28 du Règlement Intérieur FFG).

Fait à.....le.....

**Signature**

## DEMANDE DE MUTATION – LICENCIE CLASSE

### FORMULAIRE N° 2

Ce formulaire est à adresser par le **licencié classé majeur** au correspondant du club qu'il désire quitter par lettre recommandée avec accusé de réception entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre

Je soussigné(e).....né(e) le .....  
(Prénom – Nom)

licencié (e) n° / . . . . / . . . / . . . . / au club.....  
(en toutes lettres)

Comité Régional.....inscrit sur la liste\*..... demande à quitter ce club  
pour muter au club.....Comité Régional.....  
(en toutes lettres)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de mutation joint au dos de ce document (article 28 du Règlement Intérieur FFG)

Fait à.....le.....

**Signature**

\* Préciser la catégorie de la liste : Espoirs / Jeune / Senior / Elite

### FORMULAIRE N° 2 bis

Ce formulaire est à adresser par le **représentant légal du licencié classé mineur** au correspondant du club qu'il désire quitter par lettre recommandée avec accusé de réception entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre

Je soussigné(e).....représentant légal de.....  
(Prénom – Nom) (Prénom – Nom)

.....né(e) le.....

licencié (e) n° / . . . . / . . . / . . . . / au club de .....  
(en toutes lettres)

Comité Régional..... inscrit sur la liste\*.....  
(en toutes lettres)

demande qu'il (elle) quitte ce club pour muter au club de .....  
(en toutes lettres)

Comité Régional.....  
(en toutes lettres)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de mutation joint au dos de ce document (article 28 du Règlement Intérieur FFG).

Fait à.....le.....

**Signature**

\* Préciser la catégorie de la liste : Espoirs / Jeune / Senior / Elite

## DEMANDE DE MUTATION – CLUB D'ACCUEIL

### FORMULAIRE N° 3

Ce formulaire est à adresser **par le club d'accueil** au comité régional dont il dépend, au comité régional du club quitté et, pour les licenciés classés, à la commission nationale des mutations (siège fédéral).

Je soussigné(e).....Président (e) du club.....  
(Prénom – Nom) (en toutes lettres)  
....., Comité Régional.....atteste accueillir au sein de ce  
(en toutes lettres)  
club, M. Mme, Melle.....né(e) le.....  
(Prénom – Nom)  
précédemment licencié (e) au club.....  
(en toutes lettres)  
Comité Régional.....sous le numéro de licence / . . . . / . . . / . . . . /  
(en toutes lettres)  
Fait à.....le.....  
**Signature**

---

#### ✧ Attestation du licencié majeur

Je soussigné(e).....précédemment licencié (e) au club de  
(Prénom – Nom)  
.....né(e) le.....  
(en toutes lettres)  
licence n° / . . . . / . . . / . . . . / confirme la demande de mutation pour le club de...  
.....et atteste être à jour de cotisation avec le club quitté.  
(en toutes lettres)  
Fait à.....le.....  
**Signature**

---

#### ✧ Attestation du représentant légal du licencié mineur

Je soussigné.....représentant légal de.....  
(Prénom – Nom) (Prénom – Nom)  
.....précédemment licencié (e) au club de.....  
(en toutes lettres)  
.....né(e) le.....licence n° / . . . . / . . . / . . . . / confirme la  
demande de mutation pour le club de.....  
(en toutes lettres)  
et atteste être à jour de cotisation avec le club qu'il (elle) quitte.  
Fait à.....le.....  
**Signature**

## 2.4 : La convention club à demander au Comité Régional

### **CONVENTION entre le Comité Régional de Gymnastique de Champagne-Ardenne et les associations affiliées à la Fédération Française de Gymnastique Année sportive 2006-2007**

La présente convention destinée à définir les engagements entre le Comité Régional de Gymnastique de Champagne-Ardenne et l'association : .....

Est établie entre :

D'une part : Madame Evelyne Salaün, Présidente du Comité Régional,

D'autre part : M ....., Président de .....

#### **Article 1**

La convention a pour objet de définir les conditions d'engagement entre le comité Régional et l'association affiliée pour bénéficier de l'appellation *association conventionnée*.

#### **Article 2**

L' *association conventionnée* affiliée à la Fédération Française de Gymnastique s'engage, conformément au règlement intérieur fédéral, à licencier la totalité des membres de l'association.

#### **Article 3**

L' *association conventionnée* demandera, par Internet, l'ensemble de ses licences à l'ouverture du logiciel @ffgym dès le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

#### **Article 4**

L' *association conventionnée* règlera à la 1<sup>ère</sup> demande le montant de l'affiliation 2007, le montant des assurances correspondants aux licences demandées ( 3,45 € par licence) sera également joint aux demandes.

#### **Article 5**

L' *association conventionnée* s'engage à régler le montant correspondant aux cotisations fédérales, régionales et départementales des licences selon l'échéancier suivant :

1. entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 octobre : 40 % du montant des licences délivrées.

2. entre le 15 janvier et le 31 janvier : 40% du montant des licences délivrées.
3. entre le 15 mai et le 30 mai : le solde des licences.
4. après le 30 mai paiement à la demande des licences.

Cette répartition doit permettre aux associations de demander toutes leurs licences en début d'année sportive et de les préserver de difficultés de trésorerie.

#### **Article 6**

Le Comité régional s'engage à traiter en priorité les licences demandées par les *associations conventionnées*.

#### **Article 7**

L' *association conventionnée* bénéficiera des tarifs privilégiés fixés par l'assemblée générale pour les engagements aux compétitions et les droits d'inscription aux formations.

#### **Article 8**

L' *association conventionnée* qui ne respectera pas l'ensemble des articles ci-dessus perdra de fait l'appellation *association conventionnée* et les avantages qui s'y rattachent avec effet rétroactif s'il y a lieu. Le licenciement partiel des membres d'une association est contraire au règlements de la FFG et peut entraîner une procédure fédérale à l'encontre de l'association.

#### **Article 9**

La présente convention prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 et se termine au 31 août 2007.

Fait en double exemplaires à Châlons en Champagne, le

Le Président de l'Association

La Présidente du Comité régional

Évelyne SALAÜN

## 2.5 : Les modalités d'inscription

### **a) Affiliation 2007**

La demande d'affiliation est la première opération que l'association doit effectuer. Elle doit se faire en tout état de cause avant le 31 décembre 2006

- 1) – compléter et/ou modifier les informations indiquées sur la fiche de demande d'affiliation jointe, ou bien demander l'affiliation sur le site @FFGYM, pour cela :

- \* Aller dans
  - club
  - consultation
  - critère de sélection : Affilié saison en cours : non, valider
  - Sélectionner le club en cliquant sur la loupe
  - Choisir le type d'affiliation (standard) et valider
  - Modifier éventuellement les informations saisies puis valider

- 2) - Joindre la convention signée. Toute affiliation non accompagnée de la convention entraînera l'application de la tarification « club sans contrat » pour les licences et les droits d'engagements aux compétitions.

- 3) – Joindre un chèque du montant de l'affiliation à l'ordre du Comité Régional de Gymnastique de Champagne-Ardenne et l'envoyer au siège du Comité (Comité régional de gymnastique de Champagne Ardenne 50 Boulevard Justin Grandthille – 51000 Châlons en Champagne). Il est important de faire un paiement indépendant pour des facilités de comptabilité.

### **b) Licences 2007**

Une fois la demande d'affiliation effectuée, vous pouvez faire vos demande de licences.

#### **1) Pour les clubs ayant accès à @FFGYM**

- Aller dans licence, demander 2007
- Sélectionner la licence en cliquant dans le carré situé près de la loupe
- Préciser le type de licence
- Préciser la discipline du licencié (les juges et les cadres doivent être licenciés dans leur discipline de compétition)
- Cliquer ensuite sur le bouton « voir décompte » qui vous permet d'obtenir un récapitulatif des demandes de licences puis cliquer sur « envoyer » pour adresser le décompte au Comité Régional.
- Si le club a signé la convention avec le Comité Régional, vous devez joindre un chèque bancaire d'un montant de 3.45 € par licence demandée représentant le montant des assurances que nous reversons aussitôt à la FFG et régler les licences suivant l'échéancier établi.

- Si le club n'a pas signé la convention, envoyer un règlement du montant total des sommes dues figurant sur le décompte. **Les licences ne seront délivrées qu'à la réception du règlement.**

## 2) Pour les clubs n'ayant pas accès à @FFGYM

Sur les listes pour le renouvellement des licences, il conviendra de préciser :

a) **Sa spécialité principale** puis entourer une ou plusieurs spécialités secondaires si le licencié pratique plusieurs disciplines,

<b>GAM :</b>	Gymnastique Artistique Masculine
<b>GAF :</b>	Gymnastique Artistique Féminine
<b>GR :</b>	Gymnastique Rythmique
<b>GFL :</b>	Gymnastique Forme Loisirs
<b>AER :</b>	Aérobic sportive
<b>FIT :</b>	Fitness
<b>TRA :</b>	Trampoline
<b>TUM :</b>	Tumbling
<b>ACR :</b>	Acrosport

b) **Son type licence** dans la colonne « Montant »

<b>LAC:</b>	pour une licence avec contrat
<b>LSC :</b>	pour une licence sans contrat
<b>1<sup>ère</sup> LIC :</b>	pour les clubs qui s'affilient pour la 1 <sup>ère</sup> fois.

Précisons que les juges et les cadres doivent être licenciés dans leur discipline de compétition et avoir une licence compétitive.

Adresser ensuite les demandes de licences au Comité régional en joignant le règlement selon les mêmes modalités indiquées au paragraphe précédent.

Les associations qui souhaitent prendre leurs licences via internet peuvent le demander en nous donnant une adresse e-mail.

## 2.6 : L'assurance

### a) **Contrat lié à l'affiliation à la FFG et à la licence**

Tous les clubs affiliés à la FFG et les organes déconcentrés de la FFG (comités régionaux, départementaux, pôle de haut niveau...) bénéficient d'office de la couverture responsabilité civile du contrat 41147044 (Contrat AGF signé avec le Cabinet COMIS). Ce contrat répond à l'obligation légale d'assurance de responsabilité civile (loi 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée).

Les licenciés bénéficient d'une couverture en « atteinte corporelle » en cas d'accident et d'une garantie assistance. Chaque licencié a la possibilité de choisir une couverture plus élevée s'il le souhaite ainsi que celle de souscrire une garantie « indemnités journalières ». La notice d'information reprend toutes ces garanties et options. Elle répond à l'obligation légale d'information s'agissant d'un contrat groupe; elle doit être remise à chacun des licenciés. Le club doit conserver le Talon 1 « déclaration du licencié » dûment complété et signé comme preuve de la distribution.

### b) **Le contrat Multigym**

Le contrat Multigym est conçu spécialement pour les clubs affiliés à la FFG en complément du contrat de base pour garantir non seulement le matériel qui vous appartient mais encore celui qui vous est confié notamment par les collectivités territoriales.

### c) **La garantie facultative objets confiés**

Cette garantie peut être souscrite en complément d'un contrat Multigym ou en l'absence de contrat Multigym à l'occasion de l'organisation d'une manifestation importante par un club affilié ou une structure déconcentrée.

Vous pouvez vous adresser à la Fédération pour tout complément d'information sur les assurances.

## 2.7 : Les mesures sanitaires préventives

### a) Réglementation médicale :

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la gymnastique est **obligatoire pour tous les licenciés** ([art. L231-2 du Code du Sport](#))

La Fédération Française de gymnastique propose deux types de certificats :

- le certificat médical « Classique » pour tout gymnaste,
- le certificat médical « Performance » pour accéder à certaines compétitions ( se rapporter à la brochure générale des règlements techniques, chapitre Réglementation médicale de la Fédération Française de Gymnastique).

### b) Le renforcement de la sécurité des pratiquants :

Les clubs doivent veiller à la santé de leur licenciés et prendre à cet effet les dispositions nécessaires notamment en ce qui concerne :

- les installations (adaptées au public concerné, sécuritaires, aux normes compétitives),
- les programmes d'entraînements,
- les calendriers des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou autorisent
- ([art. L231-5 code du sport](#)).

### c) La surveillance médicale des sportif de haut niveau :

- Pour tout gymnaste inscrit en pôle et sur la liste de haut niveau doit être en possession d'un LIVRET MEDICAL.
- S'intéresser à la brochure générale des règlements techniques, chapitre Réglementation médicale de la Fédération Française de Gymnastique pour Le suivi annuel des gymnastes de haut niveau et Espoirs

### d) La prévention des pratiques dopantes et l'utilisation de substances dopantes :

Des actions de prévention doivent trouver leur place dans les programmes de formation destinés aux licenciés mais aussi aux dirigeants professionnels ou bénévoles qui interviennent dans le club.

- Il est préférable de faire appel à un médecin en signalant une pratique compétitive que de pratiquer l'automédication.
- Il est de notre devoir de proscrire l'usage de drogues telles que l'alcool, le tabac, le cannabis..., d'éviter ainsi de mettre en danger la vie d'autrui et par contre, lui permettre de protéger sa santé.

## e) **Les Autorisations à usage thérapeutique (A.U.T.)**

**Tout licencié** à la Fédération Française de Gymnastique est susceptible de subir à tout moment **un contrôle antidopage** lors d'une compétition, d'une démonstration, à l'entraînement en France, comme à l'étranger.

Il est nécessaire pour tous les sportifs d'avoir une attention particulière à la prise de médicaments, de compléments diététiques, de vitamines, de boissons énergétiques... Une vérification doit être réalisée avec des personnes compétentes permettant de connaître si les produits ne contiennent aucune substance d'utilisation interdite dans le cadre de la lutte antidopage (voir la liste du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative / de l'Agence mondiale antidopage / de la Fédération Internationale de Gymnastique sur leur site respectif).

Si une des substances figure sur la liste, vous pouvez néanmoins dans les conditions et selon des règles particulières, pour des raisons exclusivement médicales bénéficier d'une autorisation d'usage thérapeutique (AUT) du produit.

Votre demande doit être effectuée par votre médecin à l'aide **d'un formulaire d'autorisation à usage thérapeutique abrégé** (pour les pathologies courantes) **ou standard** (pour les traitements plus lourds ou les maladies chroniques) selon le produit concerné, et cela dans les meilleurs délais en tout état de cause avant toute possibilité de contrôle.

**La demande doit être adressée sous pli cacheté confidentiel médical :**

- au Conseil de prévention et lutte antidopage(CPLD) 39 rue Saint Dominique  
-75007 PARIS

- sous couvert du médecin fédéral national, FFG 7 ter Cour des Petites Ecuries-75010 PARIS.

Les formulaires sont disponibles sur le site internet du comité régional ([www.champagneardenne-ffgym.com](http://www.champagneardenne-ffgym.com)) ou celui de la Fédération Française de Gymnastique ([www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)).

## 3 – Les actions régionales

### 3.1 : Les numéros des actions

N° action	Action	Date(s)	Lieu(x)
<b>ORGANISATION DES INSTANCES</b>			
2.09	Colloque technique régional	17/10/06	Châlons
2.07	Réunion ETR / CT / Comité directeur	?	?
2.08	Coordination et fonctionnement ETR	X	X
<b>FORMATION DES CADRES</b>			
3.01	Colloques FFG formateurs de cadres	X	X
3.02	Pré-formation moniteur fédéral GAM-GAF-GR	08/10/06	Châlons
3.03	Formation initiateur fédéral GAM-GAF-GR-TR février	05-09/02/07	Reims
3.05	Perfectionnement cadres GR	11/03/07	?
3.04	Formation initiateur fédéral GAM-GAF-GR-TR avril	23-27/04/07	Chaumont
3.06	Perfectionnement cadres GAM-GAF	?	?
<b>FORMATION DES JUGES</b>			
4.01	Colloques FFG responsables juges	30/09/06-1/10/06	Bourges
4.11	Formation et examen juges 1A et 1B GR	23-24/09 + 30/09-01/10 + 08/10/06	Châlons
4.09	Formation et examen juges 2 GR	23-24/09 + 30/09-01/10 + 08/10/06	Châlons
4.04	Réunion formateurs régionaux juges GAF	08/10/06	Châlons
4.02	Formation et examen juges 1 GAM	08/10 + 19/11 + 17/12/06	Châlons
4.03	Formation et examen juges 2 GAM	08/10 + 12/11 + 19/11 + 17/12/06	Châlons
4.12	Recyclage juges 1 GAM	08/11 + 03/12/06	Châlons
4.13	Recyclage juges 2 GAM	08/11 + 12/11 + 03/12/06	Châlons
4.06	Formation et examen juges N2C2 GAF	22/10 + 12/11 + 03/12 + 17/12/06	Châlons
4.07	Formation et examen juges N2C1 GAF	22/10 + 12/11 + 17/12/06	Châlons
4.14	Recyclage juges N2C2 et N2C1 GAF	12/11 + 03/12/06	Châlons
4.15	Formation juges 3 et 4 GAM	12/11 + 19/11/06	Châlons
4.17	Formation juges N1C2 GAF	26/11 + 10/12/06	?
4.18	Formation et examen juges N1C1 GAF	26/11 + 10/12 + 17/12/06	?
4.19	Recyclage juges N1C2 et N1N1 GAF	03/12/06 + 07/01/07	?
<b>FORMATION DES GYMNASTES</b>			
5.16	CPR GR	09/09/06	Reims
5.02	CPR GAM-GAF	01/10/06	Châlons
5.13	CPR GAF	15/10/06	Châlons
5.03	Stage Toussaint GAM-GAF	01-03/11/06	Chaumont
5.17	CPR GR	12/11/06	?
5.04	Sélection Intercomités GAM-GAF	19/11/06	Châlons
5.23	Sélection Intercomités GR	19/11/06	Troyes
5.18	CPR GR	26/11/06	?
5.05	CPR GAM-GAF	03/12/06	?

5.07	Championnat de France Intercomités	09-10/12/06	Toulon
5.08	Stage janvier GAM	03-05/01/07	Châlons
5.09	Stage février GAM-GAF	28/02-02/03/07	Reims
5.21	CPR GR	01/04/07	?
5.11	Stage avril GAM-GAF	23-26/04/07	Chaumont
5.22	CPR GR	13/05/06	?

### COMPETITIONS

6.06	Championnat régional individuelles GR	18-19/11/06	Troyes
6.11	Championnat régional AER	?	?
6.02	Championnat régional A équipes GAM-GAF	17-18/02/07	Troyes
6.03	Championnat régional A individuels GAM-GAF	24-25/02/07	Chaumont
6.10	Championnat régional TR et Interzone TU-GAC	10-11/03/07	Châlons
6.07	Championnat régional DF-DC GR	24-25/03/07	Châlons
6.12	1/2 finale Nord AER + Zone challenges et Teamgym	31/03-01/04/07	Châlons
6.13	Championnat de Zone DC GR	05-06/05/07	Reims
6.05	Championnat régional B individuels GAM-GAF	12-13/05/07	Sedan
6.04	Championnat régional B équipes GAM-GAF	19-20/05/07	Troyes
6.09	Coupe formation 1-2-3 GR	19-20/05/07	Troyes
6.14	Championnat de Zone B équipes GAM-GAF	16-17/06/07	Châlons

### PROMOTION ET DEVELOPPEMENT

8.01	Actions public senior	X	X
8.04	Suivi et accompagnement des clubs	X	X
8.06	Commission régionale de labellisation	X	X
8.08	Actions sport et santé	X	X
8.09	Projet petite enfance avec DRDJS	X	X
8.10	Actions démarche qualité	X	X

### ACTIONS HORS ETR

1.00	Fonctionnement général
1.01	Fonctionnement Sedan
1.02	Fonctionnement Châlons
1.03	Licences et affiliation
1.04	Cessions
1.05	ATR
2.00	Organisation des instances
2.01	Réunions Zone Est
2.02	Congrès régional
2.03	Congrès fédéral
2.04	Réunions de bureau et comité directeur
2.05	Femmes et sport
2.06	Formations et réunions dirigeants
8.07	Action générale promotion et développement

## 3.2 : Les remboursements

### a) Les principes de remboursement des frais des bénévoles (décision du bureau du 7 Juin 2006)

#### \* Remboursement des frais des bénévoles (règles générales)

- Le remboursement des frais des bénévoles est constitué des sommes versées par une association à ses bénévoles pour les couvrir des frais engagés à l'occasion de leur activité associative, en vue strictement de la réalisation de l'objet social de l'association.

- Les remboursements de **frais ne peuvent, en aucun cas, prendre la forme d'indemnités forfaitaires.**

- Le remboursement des frais des bénévoles d'une association est subordonné à la condition que ces derniers en fassent la demande.

- Les remboursements se font sur la base d'une note de frais, accompagnée des justificatifs originaux.

Ces notes de frais doivent être signées par l'intéressé puis vérifiées et approuvées par un responsable habilité.

Pour les frais présentés par les présidents et trésoriers de délégation, le visa d'un autre membre du bureau est recommandé.

#### \* Abandon de remboursement des frais

- La Loi Buffet du 6 juillet 2000 a instauré un nouveau dispositif qui permet au bénévole qui renonce au remboursement de ses frais de bénéficier d'un reçu fiscal. La délivrance de ces reçus est soumise aux mêmes règles que les remboursements des frais (note de frais approuvée et accompagnée des justificatifs originaux). Elle doit également faire l'objet, de la part du bénévole, d'une déclaration expresse d'abandon apposée de façon manuscrite sur la demande de remboursement. Ce dispositif engage la responsabilité de l'association vis à vis de l'administration fiscale.

- La déduction fiscale est limitée aux règles fiscales en vigueur.

(texte tiré sur site internet [www.francebenevolat.org](http://www.francebenevolat.org) Origine : M.C. Graff Croix Rouge Française mars 2005)

### b) Les tarifications

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION	REPAS	12.50€
	NUIT	34.00€
	Indemnité kilométrique dans la région Calculée à partir du club d'origine	0.27€
	Pour les personnes missionnées par la région : Indemnité Hors région	SNCF 1 <sup>ère</sup> classe

Un juge convoqué ou un cadre régional aura un remboursement limité à 50% si ce dernier transporte un ou des participants à l'action.

Si il est constaté une absence de covoiturage alors qu'une possibilité existait, le remboursement sera proportionnel au nombre de personnes concernées (50% pour 2 personnes, 33% pour 3 personnes...).

Quand il y a une utilisation des véhicules des cadres pour assurer sur le site de l'action le transport des participants, le remboursement des kilomètres navette sera assuré par le comité régional (le nombre de kilomètres est déterminé par le responsable de l'action et indiqué par celui-ci sur les demandes de remboursement de frais).

### c) Tableau de référence kilométrique

La référence retenue pour le calcul des distances de ville à ville est celle de « MAPPY ». Ce tableau est complété en fonction des lieux usités.

SOURCE [www.mappy.com](http://www.mappy.com)

ACTUALISE LE		26/08/2005	
		Aller	Aller
		AUTOROUTE	Route
BARBEREY ST SULPICE	BAR SUR AUBE	0	59,1
BARBEREY ST SULPICE	CHALONS	84,1	79,8
BOGNY SUR MEUSE	EPERNAY	0	128,5
CARIGNAN	CHALONS	0	160,6
CHALONS	BAR SUR AUBE	127,5	113,9
CHALONS	EPERNAY	0	33,7
CHALONS EN CHAMPAGNE	NANCY	0	161,6
CHALONS EN CHAMPAGNE	TROYES	89,1	78,6
CHARLEVILLE	CHALONS		116
CHAUMONT	CHALONS	173,4	137,4
CHAUMONT	TROYES	100,2	94,9
CHAUMONT	BAR SUR AUBE	0	42
EPERNAY	TROYES	109,8	96,4
FRIGNICOURT	TROYES	85,9	70,8
FRIGNICOURT	REIMS	82,1	80,3
FRIGNICOURT	CHALONS	37,4	37,4
FRIGNICOURT	SEDAN	176,5	152,5
FUMAY	CHALONS	160	160,7
FUMAY	BAR SUR AUBE	280,7	272,2
GRAUVES	CHALONS	0	34,7
GRAUVES	TROYES	110,8	88,5
HANNOGNE ST MARTIN	CHALONS	0	112
HAYBES	BAR SUR AUBE	283,3	274,8
IGNY CAMBLIZY	CHALONS	0	101,6
IGNY CAMBLIZY	BAR SUR AUBE	0	169,5
JOIGNY SUR MEUSE	TROYES	214,2	217,1
JOIGNY SUR MEUSE	REIMS	0	95,9
JOIGNY SUR MEUSE	SEDAN	0	34
JOIGNY SUR MEUSE	CHALONS	138,5	137,8
LA CHAPELLE SAINT LUC	REIMS		124,9
MARDEUIL	CHALONS	0	36,5

MARDEUIL	TROYES	111,8	108,5
NOGENT 52	CHALONS	198,8	156,6
NOUZONVILLE	CHALONS	135,1	135,1
POMACLE REIMS	CHALONS	57,1	56,4
REIMS	CHARLEVILLE		86,4
REIMS	SEDAN		98,8
REIMS	CHALONS	45,9	44
REIMS	EPERNAY		29,1
REIMS	BAR SUR AUBE	166,8	157,3
REIMS	Saint André les Vergers	129,8	132
REIMS	CHAUMONT	212,8	179,9
SAINT ANDRE LES VERGERS	BAR SUR AUBE	82,1	57,9
SAINT DIZIER	CHALONS	0	61,8
SAINTE SAVINE	EPERNAY	115,9	103,1
SAINTE SAVINE	CHALONS	89,7	85,4
ST ANDRE LES VERGERS	CHALONS	90,4	86,1
VITRY LE FRANCOIS	CHALONS	0	35,4
VITRY LE FRANCOIS	TROYES	82,6	71,8
VIVIER AU COURT	LA FRANCHEVILLE	0	11,6
VIVIER AU COURT	CHALONS	133,7	133

#### **d) Covoiturage**

Le covoiturage consiste à partager un véhicule personnel avec un ou plusieurs passagers en vue d'effectuer tout ou partie d'un trajet commun.

Par son utilisation, le comité souhaite véhiculer une image économique, écologique, sociale et citoyenne en s'impliquant dans un projet issu du développement durable.

Quelle que soit la formule de covoiturage adoptée, il est nécessaire de vérifier que les personnes en présence soient assurées.

Les avantages du covoiturage :

	Pour le licencié	Pour le comité	Pour la collectivité
Economique	Partage des frais de transport. Réduction de l'usure Des véhicules.	Réduction du coût des remboursements des frais de déplacement en faveur d'actions de développement ou perfectionnement.	Limite la saturation et l'usure des routes. Facilite le parking.
Ecologique	Contribution individuelle à la résolution du problème de la pollution et de ses nuisances	Développer une image écologique et citoyenne.	Réduction des gaz à effet de serre et des polluants locaux
Social	Entraide Convivialité Sécurité	Favoriser une dynamique interne. Valoriser la communication .	Santé publique

#### **e) Les procédures**

- a) Demande de remboursement des frais : Il est obligatoire de remplir la fiche suivante pour toute demande de remboursement et d'y joindre les justificatifs

b) Prise en charge des élus au comité régional et des juges :

Pour toute personne convoquée ou missionnée par le comité régional, ce dernier prend en charge le déplacement, le ou les repas et l'hébergement suivant les convocations établies et dans le respect des réservations (les juges experts, les membres du bureau, les membres du Comité directeur, les responsables de secteur lors des colloques nationaux et des réunions régionales).

**Attention** la somme d'un repas réservé, non pris, facturé au comité régional sera retiré des frais de déplacement de l'intéressé.

c) Prise en charge de l'encadrement régional lors des stages régionaux :

- **Ratios de référence** : prise en charge du déplacement, de l'hébergement et des indemnités.
- **Secteurs gymnastes** : 1 cadre pour 5 participants et le responsable de secteur.
- **Secteurs cadres** : 1 cadre pour 5 participants et moins, 2 cadres pour plus de 5 participants et ceci par discipline. Des adaptations seront possible en cas d'un effectif important avec l'aval du bureau.
- **Secteurs juges** : 1 cadre pour 10 participants et moins, 2 cadres pour plus de 10 participants. Des adaptations seront possible en cas d'un effectif important avec l'aval du bureau.
- Pour **les indemnités d'encadrement** (15€25 net par ½ journée), la décision concernant leur attribution effective sera prise en fin de saison sportive au vu de la situation financière du comité régional (décision fin 2006 pour les indemnités de la saison 2005-2006) et après la déduction des vacances payées par la Direction Régionale Jeunesse et Sport.



Fédération Française de Gymnastique  
Comité Régional de Champagne-Ardenne

**DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT  
DE FRAIS**

NOM - Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Fonction : juge – juge expert – encadrement – administratif – autre : .....

Nature de la mission :

Date et lieu :

.....

Moyen de transport :      voiture : <input type="checkbox"/> SNCF : <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> Si en voiture, déplacement effectué avec : .....
---

colonne réservée à la comptabilité

- Nombre de km * :		
- Fais de route * :		
- Déplacement SNCF * :		
- Repas * :		
- Frais divers * :		
- Nature des frais * :		
* joindre les justificatifs <b>TOTAL A PAYER</b>		

A ..... le ..... signature

.....

Réservé à la comptabilité

Action N°

Payé le ..... Chèque n° : .....

Visa du Trésorier
-------------------

Visa de la Présidente
-----------------------

A retourner dans un délai de 15 jours à :

**M. Jean-Paul GRASMUCK – 2, rue du Four 08140 BAZEILLES**

### 3.3 : Les compétitions

#### a) Les tarifications des engagements compétitifs

	REGION Avec contrat	REGION Sans contrat
<b>GAM – GAF</b>		
Individuels	14.50 €	29.00 €
Equipes	31.00 €	62.00 €
<b>GR</b>		
Individuelles, Coupe formation	14.50 €	29.00 €
DF2 + DF4 + DUO	19.00 €	38.00 €
DIR + DF1 + DF3 + DC + DN	31.00 €	62.00 €
<b>TEAM GYM</b>	31.00 €	62.00 €
<b>AEROBIC</b>		
Individuels	14.50 €	29.00 €
Duo –trio	19.00 €	38.00 €
Groupes	31.00 €	62.00 €
<b>Gymnastique Acrobatique</b>		
Duo –trio	19.00 €	38.00 €
Groupes	31.00 €	62.00 €
<b>Trampoline/ Tumbling</b>		
Individuels	8€	16€
Synchronisations	9€	18€
<b>Absence de juges</b>	150 €	300 €

#### b) Les procédures d'engagement en compétition

##### Engagements prévisionnels

Tous les clubs, GAM, GAF et GR, doivent envoyer leurs engagements prévisionnels de la saison pour le 1<sup>er</sup> décembre au plus tard au Comité Régional. Le bilan de ces engagements permettra d'élaborer les organigrammes des compétitions régionales.

##### Engagements aux compétitions régionales

Après le championnat départemental et jusqu'à la date limite indiquée sur l'organigramme du championnat régional concerné, **le club doit envoyer** ses engagements avec le règlement, correspondant à l'effectif des gymnastes sélectionnées et aux tarifications en vigueur, à l'ordre du «Comité Régional de Gymnastique de Champagne Ardenne ». Pour les équipes, les fiches de composition d'équipe devront être jointes.

Tous les forfaits doivent être transmis le plus tôt possible au comité régional par écrit afin de prévenir le plus tôt possible le(s) gymnastes ou l'(les) équipe(s) à repêcher.

Toute équipe qui n'aura pas réglé ses engagements avant le début de la compétition se verra interdire l'entrée sur le plateau de compétition.

Afin de favoriser une organisation optimale pour tous et plus particulièrement sur le plan informatique, **le respect des dates limites est obligatoire.**

### **Juges :**

Chaque club doit fournir un ou plusieurs juges, selon la composition indiquée sur l'organigramme. En l'absence d'un juge, une amende de 150 € sera à régler le jour de la compétition. Le(s) gymnaste(s) ou équipe(s) ne pourra(ont) pas rentrer sur le plateau de compétition tant que cette amende ne sera pas réglée.

Le club peut faire appel de cette amende auprès de la Présidente Régionale en explicitant ses arguments. Le bureau du Comité Régional étudiera cette demande et fera part de sa décision au club.

Le club se doit de fournir un ou plusieurs juges, selon la composition indiquée sur l'organigramme, pour tout forfait déclaré après la date limite. En cas d'absence de juge, le club sera redevable de l'amende de 150 €.

### **Forfait :**

Il doit être déclaré par écrit, avant la date limite indiquée sur l'organigramme.

#### Pour les compétitions individuelles :

- si le forfait est déclaré après la date limite :
  - o Les droits d'engagements sont dus.
  - o Si le club ne fournit pas un certificat médical nominatif présentant l'incapacité de pratiquer la discipline concernée, une amende de 15,50 € par individuel

#### Pour les compétitions par équipes :

- si le forfait est déclaré après la date limite :
  - o Les droits d'engagements sont dus.
  - o Si le club ne fournit pas le nombre de certificats médicaux entraînant l'impossibilité d'aligner une équipe (exemple : en division critérium GAF, le club devra fournir 3 certificats médicaux si la composition de l'équipe est de 5 gymnastes), une amende de 76,50 € par équipe.

La composition d'une équipe est définie par les tableaux synoptiques.

Dès qu'un club aura réalisé un paiement, un reçu sera établi pour le club concerné par le comité régional.

### **Recu :**

Un reçu sera établi pour le club concerné par le comité régional.

### 3.4 : Les stages et les formations

#### a) Les tarifications

<b>Intitulé</b>	<b>Frais pédagogiques</b>	<b>Hébergement – repas</b>
Action d'une demi journée ou d'une journée	15 €	Coût réel
Action durant une journée et demi ou deux journées	30 €	Coût réel
Action durant 3 journées et plus (examen compris)	45 €	Coût réel

La durée des actions est définie dans sa globalité, qu'elle soit continue ou discontinu (une action durant 3 jours peut-être un stage de 3 jours ou une formation et examen étalée sur 3 journées).

Pour les actions en discontinu, le paiement des frais pédagogiques se fera **au début de l'action** et ces derniers resteront acquis en toute circonstance.

Pour **tout désistement dans les 7 jours** précédant l'action sans raison valable (blessure, maladie), les **frais pédagogiques sont dus** et les **frais d'hébergement sont dus** s'ils sont facturés au comité régional par la structure d'accueil.

#### b) La fiche sanitaire et l'autorisation parentale

Lors de chaque stage régional les clubs recevront l'organisation complète du stage afin que les parents en prennent connaissance.

Une fiche sanitaire de liaison - décharge parentale sera à retourner au comité remplie et signée par les parties concernées, pour tous les participants (mineur ou majeur).

<b>FICHE SANITAIRE DE 1 - ENFANT</b> LIAISON et <b>DECHARGE PARENTALE</b>	NOM : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Numéro de licence : _____
---	---

**DATES DU SEJOUR :** Du : \_\_\_\_\_ Au : \_\_\_\_\_

**LIEU DU SEJOUR :** Adresse salle d'entraînement : \_\_\_\_\_

Adresse hébergement : \_\_\_\_\_  
Et restauration \_\_\_\_\_

CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT. ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ ET VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SEJOUR.

**2. VACCINATIONS** (se référer au carnet de santé et aux certificats de vaccinations de l'enfant)

VACCINS OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				Autre (préciser)	
<b>Ou</b> tétracoq					
BCG					

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

**3. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT**

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui  non

**Si oui** joindre une **ordonnance** récente et joindre les **médicaments** correspondant (**boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**).

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES** ASTHME OUI  NON  MÉDICAMENTEUSES OUI  NON   
ALIMENTAIRES OUI  NON  AUTRES.....

**PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)**

.....  
 .....  
 .....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTE** (MALADIES, ACCIDENTS, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATIONS, OPÉRATIONS, RÉÉDUCTIONS) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**4. RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES ? ETC...PRÉCISEZ :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**5. RESPONSABLE DE L'ENFANT** (Nom de la personne à prévenir en cas d'urgence)

NOM :	PRÉNOM :	
ADRESSE (PENDANT LE SEJOUR) :		
CODE POSTAL :	VILLE :	
TEL (PENDANT LE SÉJOUR) :	FIXE :	BUREAU :
PORTABLE 1 :	PORTABLE 2 :	
NOM DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :		
TEL DU MEDECIN TRAITANT (FACULTATIF) :		

*Je soussigné, \_\_\_\_\_ responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.*

*J'autorise mon enfant*

⇒ à participer à/au \_\_\_\_\_ qui se déroulera du \_\_ au \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_, suivant les conditions ci-jointes (pages 1, 2 et 3).

⇒ J'atteste avoir pris connaissance de ces dernières (pages 1, 2 et 3).

Date :

Signature :



## 3.5 : Les labels

### Certification Qualité

Les 5 enjeux de la Démarche Qualité :

**Pratique** : chercher l'excellence, capitaliser et tirer leçons des expériences

**Managerial** : développer les compétences de l'encadrement administratif et technique, favoriser les synergies

**Financier** : améliorer les ressources du club

**D'image** : valoriser l'image externe du club

**De développement** : fidéliser les licenciés et accéder à de nouveaux adhérents

*Comment faire ?*

- ➔ Inscrire votre club dans la **Démarche Qualité** auprès de la Fédération Française de Gymnastique, à l'aide de la fiche prévue à cet effet
- ➔ Votre demande est prise en compte par La Fédération. Un **accompagnateur** est désigné par le Comité Régional pour aider votre club à élaborer son projet.
- ➔ Vous **demandez la Certification** de votre club.
- ➔ Un **Auditeur Qualité** est désigné par la FFG pour certifier la démarche de votre club. Le rapport de l'Auditeur est soumis à la **Commission Nationale de Labellisation**, puis le Bureau Fédéral délivre le Certificat.

### Label « Petite Enfance » - Label « Gym Senior »

Que garantissent-ils ?

Valorisation de votre section - Gymnastique adaptée au public - Pratique de proximité et de qualité - Structure d'accueil de qualité - Bien-être de vos licenciés - Gage de sécurité - Souci d'écoute et de dialogue

*Comment faire ?*

- ➔ A l'aide du **référentiel** « Petite Enfance » ou « Gym Senior », vous réalisez l'autodiagnostic de la section de votre association.
- ➔ Vous adressez votre **demande de labellisation** au Comité Régional de Gymnastique de Champagne-Ardenne.
- ➔ Un **Auditeur Régional** des Activités de Loisir prend contact avec vous pour réaliser l'audit de votre club, et rédige un rapport.
- ➔ Le rapport d'audit est soumis à la **Commission Régionale de Labellisation**, qui émet un avis. La Commission Nationale de Labellisation vise les dossiers de demande de Labellisation et les avis des Commissions Régionales de Labellisation. Le Bureau Fédéral délivre les « Labels ».

---

#### En Champagne-Ardenne :

2 Accompagnateurs Qualité : Bernard Droingt – Jean-Paul Grasmuck

2 Auditeurs Qualité : Bernard Droingt – Jean-Paul Grasmuck

6 Auditeurs Régionaux des Activités de Loisir : Jean-Paul Grasmuck – Francine Jannaud – Pascal Ravier – Evelyne Salaun – Martin Schuester – Sonia Semlali

Les **référentiels** de Labellisation « Petite Enfance » et « Gym Senior » sont disponibles sur le site du Comité Régional de Gymnastique de Champagne Ardenne, [www.champagneardenne-ffgym.com](http://www.champagneardenne-ffgym.com), dans la zone de téléchargements.

## 4 – Les ressources du Comité Régional

### 4.1 : Internet

Mail : [gym.champagneardenne@wanadoo.fr](mailto:gym.champagneardenne@wanadoo.fr)

Site : [www.champagneardenne-ffgym.com](http://www.champagneardenne-ffgym.com)

### 4.2 : Les documents

#### a) **Les statuts et le règlement intérieur du comité**

#### b) **L'annuaire**

Il comprend l'ensemble des coordonnées du Comité Régional et des comités départementaux.

#### c) **La brochure technique**

Elle vous renseigne sur tous les programmes techniques pour l'ensemble des disciplines.

#### d) **Le cahier des charges des compétitions régionales** :

C'est un document dont vous prenez connaissance si vous souhaitez organiser une compétition :

- a. pour vérifier que vous pouvez satisfaire le niveau d'exigence demandé
- b. pour la mise en œuvre de la compétition.

#### e) **La documentation fédérale**

- a. les règlements techniques, brochure générale et spécifiques à chaque discipline
- b. l'Officiel du Gymnaste
- c. le site internet : [www.ffgym.com](http://www.ffgym.com)
- d. le Gymnaste Magazine

#### f) **Des documents consultables**

Consultez la liste des documents du Comité Régional à disposition des clubs, sur le site internet du Comité Régional.

#### g) **Des sites internet consultables**

- [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr) : toute l'actualité sur le sport, la jeunesse, les associations, les formations, les emplois

- [www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.drdjs-champagne-ardenne.jeunesse-sports.gouv.fr) : site de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports de Champagne-Ardenne et de la Marne
- [www.cncp.gouv.fr](http://www.cncp.gouv.fr) : site lié à
  - o la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) et le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
  - o La validation d'acquis de l'expérience (VAE)
- [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr) : le conseil social du mouvement sportif
- [www.infosport.org](http://www.infosport.org) : droit du sport, réglementation, actualité du sport
- [www.comite-olympique.asso.fr](http://www.comite-olympique.asso.fr): le mouvement sportif et les fédérations sportives
- <http://champagneardenne.franceolympique.com/accueil.php> : site du Comité Régional Olympique sportif de Champagne- Ardenne
- [www.insep.jeunesse-sports.fr](http://www.insep.jeunesse-sports.fr) : Entretien de l'Insep
- [www.cr-champagne-ardenne.fr](http://www.cr-champagne-ardenne.fr): toute l'actualité régionale
- [www.wada-ama.org/fr/](http://www.wada-ama.org/fr/) : agence mondiale antidopage
- [www.cpld.fr/site/site.php](http://www.cpld.fr/site/site.php) : conseil de prévention de lutte contre le dopage.

## 5 – Fiche d'évaluation :

A retourner au comité pour le 1<sup>er</sup> JUIN 2007

### Nom du club :

5.1 : Les informations donnée dans le guide vous paraissent-elles globalement ?

? Très satisfaisante    ? Satisfaisante    ? Insatisfaisante    ? Très insatisfaisante

5.2 : La recherche des informations dans le guide vous semble-t-elle ?

? Très facile    ? Facile    ? Difficile    ? Très difficile

5.3 : Les procédures données dans le guide vous paraissent-elles ?

? Très satisfaisante    ? Satisfaisante    ? Insatisfaisante    ? Très insatisfaisante

5.4 : La mise en œuvre des procédures vous semblent-elles ?

? Très facile    ? Facile    ? Difficile    ? Très difficile

5.5 : Avez-vous des suggestions à proposer dans les contenus, les procédures ? Précisez vos propositions.

5.6 : Avez-vous des suggestions à proposer dans la forme ? Précisez vos propositions.